

Préface

Le Conseil québécois du Patrimoine vivant, fondé en 1992, a tenu son 6^e Rassemblement annuel les 4 et 5 novembre 1999 à Saint-Marc-sur-Richelieu. L'objectif principal de cette rencontre était l'élaboration du plan d'action triennal du Conseil.

Nos membres ont demandé que le Conseil québécois du patrimoine vivant s'engage concrètement auprès des gouvernements pour accroître la reconnaissance du patrimoine vivant et augmenter le financement dans ce secteur d'activité. De plus, les membres du Conseil québécois du patrimoine vivant ont souhaité que l'on pose des actions auprès du grand public pour faire connaître le patrimoine vivant. Pour ce faire, nous mettrons en place, dès ce printemps, des tables de concertation sur le développement du patrimoine vivant, la diffusion et la recherche. De plus, le Conseil québécois du patrimoine vivant est mandaté pour représenter le patrimoine devant les diverses instances gouvernementales, tant publiques que parapubliques.

C'est donc fort de ce mandat que le Conseil québécois du patrimoine vivant se présente devant le groupe-conseil chargé d'élaborer un projet de politique de patrimoine culturel. Notre mandat : attirer l'attention sur un domaine du patrimoine qui doit être intégré à cette politique. Il s'agit d'un patrimoine intangible, du patrimoine vivant.

Introduction

En juin 1991, un groupe-conseil présidé par monsieur Roland Arpin présentait à madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles du Québec, une politique culturelle du Québec dans le document "*Une politique de la culture et des arts*". Le groupe-conseil affirmait : "La culture est un bien essentiel et la dimension culturelle est nécessaire à la vie en société, au même titre que les dimensions sociale et économique." Il proposait par conséquent une politique qui favoriserait le développement culturel et permettrait à tous les citoyens d'avoir accès à la culture.

1. Un patrimoine, des patrimoines : évolution de la notion de patrimoine dans le Québec contemporain

Le domaine du patrimoine devrait être stable et constant. Mais un bref examen de la notion de patrimoine dans le Québec contemporain nous montre que la perception et la compréhension de ce dernier ont grandement évolué au fil des ans, en fonction des mentalités, et ce en un seul siècle.

1.1 Les premières approches du patrimoine : conservation et diffusion

Ce vers quoi se tournaient en définitive Luc Lacourcière et ses compagnons de route d'alors, comme Marius Barbeau en son temps, est un grand courant dynamique qui parcourt les profondeurs de l'espace social. De certains hommes et de certaines femmes, jaillit une force créatrice qui produit le récit, s'épanouit dans une complainte, éclate dans un air de violon, se déploie dans une danse, se concentre dans une statuette, soulève l'argile, anime la surface d'une étoffe tissée, aménage l'espace d'une courtepoinette, invente des recettes, décore un parterre, provoque mille inventions au détour des défis de la vie quotidienne. Mémoire vive qui, à coups de paroles et de gestes, fait surgir l'objet beau et vrai, qu'il soit mouvement éphémère ou artefact durable.
(Jean Du Berger)

Nos prédécesseurs du début du XXe siècle ont été motivés par l'urgence de colliger des us et coutumes qui se perdaient dans une société québécoise qui s'urbanisait à vue d'œil. Henri Julien et Edmond J. Massicotte ont mis à contribution leurs talents artistiques pour fixer l'image de la culture rurale traditionnelle.

Au Québec, en Acadie et dans le nord de l'Ontario, la première démarche en regard de l'objet patrimonial est surtout constituée par la cueillette, l'analyse, la classification, la conservation en archives et la diffusion par le livre de chansons et de récits traditionnels ainsi que de certaines pratiques coutumières ou pragmatiques. Le but de cette démarche est de **collecter pour sauvegarder**. Objectif que poursuivait Robert-Lionel Séguin en créant une importante collection d'objets représentatifs de la vie rurale qui a donné naissance au Musée des Arts et traditions populaires de Trois-Rivières.

1.2 La vogue du patrimoine

Au début des années 1970 le patrimoine n'est plus perçu comme étant en péril. Dans ces bonnes années du « tripamoine » et du « flower power » les jeunes rêvent d'un retour à la terre et adoptent certaines pratiques traditionnelles comme le tissage et la musique. Le patrimoine est alors très à la mode comme le démontre le nombre impressionnant d'étudiants inscrits dans le programme "Arts et traditions populaires" de l'université Laval. À l'UQAM, des événements marquants comme *la "veillée des veillées"* (1974) témoignent de cet élan. Par ailleurs, Michel Brault et André Gladu produisent une série marquante : le "*son des français d'Amérique*". On assiste alors à une reprise en charge de la culture traditionnelle par une génération remplie d'espoir et d'idéal.

Tant au ministère des Affaires culturelles qu'au ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, différents projets sont réalisés dans le domaine de la culture matérielle et dans celui des loisirs folkloriques. On vit alors les années fastes du patrimoine comme en témoignent les budgets ministériels. Ici encore, le but de cette entreprise est non seulement la sauvegarde mais l'action culturelle.

1.3 Nouvelle optique du patrimoine : le patrimoine vivant

Par la suite, certains intervenants en patrimoine amorcent une réflexion sur le concept du patrimoine en remettant en question sa définition. L'exemple de plusieurs pays qui mettent en valeur la culture traditionnelle telle que désignée par le terme « folklife » amène à développer une nouvelle approche du patrimoine. Au Québec, après plusieurs débats sur la traduction de ce terme si imagé en anglais – en passant par patrimoine immatériel ou intangible – un consensus se fait autour de la notion de patrimoine vivant. Ce débat naissant autour de la notion de patrimoine n'est pas exclusif à notre société, il est mondial. D'ailleurs l'Unesco a pris position dans ce dossier¹.

2. Le patrimoine vivant : un patrimoine en action

Par le vocable de patrimoine vivant adopté au Québec à la suite d'un long processus de réflexion et de consultation du milieu, on veut reconnaître la valeur patrimoniale d'objets,

¹ Vous en trouverez les grandes lignes en annexe 1.

des pratiques artistiques, des us et coutumes tout en orientant principalement le regard sur les savoirs et savoir-faire, leur description et leur mode de transmission, ainsi que sur les porteurs de traditions qui sont les témoins de notre culture. Avec la reconnaissance de ce nouveau secteur du patrimoine, on veut mettre en valeur le caractère humain du patrimoine et montrer que la sauvegarde du patrimoine se fait également par le transfert des connaissances qui sont entre les mains des porteurs de tradition. Cette notion du patrimoine se veut très englobante puisqu'elle nous parle de l'objet, de la coutume, du répertoire mais toujours à travers l'action des artistes et des artisans. Elle rappelle que s'il y a l'objet, il y a aussi les gestes pour le faire et les mots pour le dire. Et que ces gestes et ces mots sont savamment transmis par des gens d'ici qui témoignent de la richesse de notre culture.

A. Création et mandat du Conseil québécois du patrimoine vivant

Face à ce nouvel intérêt à l'endroit du patrimoine vivant, les divers organismes et individus qui œuvrent déjà en ce domaine sentent le besoin de se regrouper pour agir. C'est ainsi qu'en 1992, deux cent cinquante personnes ont participé aux **États généraux du patrimoine vivant** qui ont conduit à la création du **Conseil québécois du patrimoine vivant** dont la mission est de sauvegarder, de promouvoir et de transmettre le patrimoine vivant de la collectivité. Pour y arriver, il vise à regrouper et à représenter les personnes et les organismes préoccupés par la préservation, la recherche, la mise en valeur du patrimoine vivant et à en favoriser la réappropriation par la communauté.

2.1.1 Les objectifs du conseil québécois du patrimoine vivant

1. Regrouper les personnes et les organismes engagés dans la préservation, la recherche et la mise en valeur du patrimoine vivant.
2. Favoriser la représentativité des différentes régions, cultures, disciplines et secteurs d'interventions au sein du Conseil québécois du patrimoine vivant.
3. Promouvoir la richesse et la diversité des valeurs humaines, culturelles, artistiques, sociales et économiques du patrimoine vivant, à l'échelle locale, nationale et internationale.
4. Encourager un processus de développement du patrimoine vivant du Québec en suscitant des activités de sauvegarde, de conservation, de documentation, de recherche, d'information, de concertation, de formation, de réappropriation, de diffusion, de mise en valeur et de transmission.
5. Représenter et défendre les intérêts des personnes et des organismes dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine vivant.

2.1.2 Le membership du Conseil québécois du patrimoine vivant

Le Conseil québécois du patrimoine vivant regroupe les individus et les organismes qui, sur l'ensemble du territoire québécois, véhiculent les formes traditionnelles de la culture

populaire, font des recherches dans ces domaines, en assurent la diffusion, que ce soit en qualité d'amateurs ou de professionnels².

Par sa structure de représentation, avec tous les organismes membres, le Conseil québécois du patrimoine vivant rejoint plus de dix mille personnes, ce qui en fait un organisme qui est très représentatif du milieu.

5.1. Intérêt de la population québécoise envers les activités en patrimoine vivant

L'étude des *pratiques culturelles des Québécois*, réalisée en 1995 par le Ministère de la Culture et des Communications, nous permet de mesurer l'intérêt des Québécois et des Québécoises envers les événements en matière de patrimoine vivant. On y découvre que sur l'ensemble du territoire québécois :

- 560 000 individus ont dansé des danses traditionnelles au cours des douze mois précédant l'étude, soit 9,7% de la population étudiée³ ;
- 315 000 personnes ont assisté à un concert de musique traditionnelle, soit 5,5 % de la population, qui affirme de plus y être allé en moyenne 2,1 fois dans l'année ;
- 207 000 personnes ont vu un spectacle de danse folklorique, soit 3,6% de la population pour une moyenne de 2,1 sorties par personne ;
- 163 000 personnes ont participé à une journée ou à un gala folklorique, soit 2,8% de la population, pour un nombre moyen de 2,1 fois par année ;

Et ce, sans compter les gens qui ont participé aux nombreux événements et festivals en patrimoine vivant dont les données se noient dans ce sondage à travers les grandes catégories que sont les festivals populaires et les festivals portant sur la musique, le théâtre, le film ou la danse.

Selon les évaluations de nos membres, nous savons que leurs activités attirent annuellement environ 100 000 spectateurs ; ce qui donne un bref aperçu de l'intérêt de la population québécoise envers certaines formes d'arts traditionnels.

Il est donc évident que les gens se reconnaissent à travers ces activités et prennent plaisir à y participer. Afin de rendre accessible à un plus large éventail possible de la population des activités culturelles de qualité, il importe que les individus et les

² Voir la liste des membres en annexe 2

³ Les effectifs sont des estimés, en milliers, du nombre de personnes qui pratiquent l'activité . Les pourcentages de ce sondage sont calculés sur la base de la population âgée de 15 ans ou plus.

organismes qui œuvrent dans le domaine du patrimoine vivant puissent jouir de moyens financiers suffisant pour bien remplir leur mandat qui en est un de transmission des valeurs, des savoirs et savoir-faire partagés, comme nous venons de le constater, par un nombre imposant de nos concitoyens, concitoyennes. Mais il y a un autre mandat, idéologique celui-là et combien important : **préserver la mémoire collective !**

2.3 Préserver la mémoire du peuple

Ce mandat est capital. Il consiste à reconnaître, préserver et transmettre des pratiques culturelles issues de la tradition québécoise et modelées par les diverses communautés culturelles qui composent notre société. Cette mission est cruciale puisqu'elle tend à préserver la mémoire d'un peuple. Notre objectif n'est pas de tenter de faire revivre une culture désuète ou de figer des pratiques passées, mais davantage de faire connaître ces usages qui témoignent de l'évolution de notre société, et qui reflètent la vitalité, la diversité et l'originalité de la culture au Québec. Ne dit-on pas qu'il faut savoir d'où l'on vient, pour savoir qui l'on est et où l'on va !

2.4 De l'urgence d'agir

S'il est un domaine où la compétence québécoise est reconnue, c'est bien en musique traditionnelle. Prenons cet exemple pour montrer l'urgence de faire reconnaître le patrimoine vivant comme une priorité au sein du ministère de la Culture et des Communications.

En effet, les artistes traditionnels sont de réels ambassadeurs de la culture québécoise. Ces musiciens, violoneux, accordéonistes, chanteuses, gigueurs, disposent d'un répertoire tout à fait unique et original et plusieurs festivals de musique traditionnelle sur le plan international ne tarissent pas d'éloge envers la virtuosité et la créativité de nos meilleurs artistes traditionnels. Comment se fait-il qu'en terre québécoise ces mêmes artistes, porteurs de traditions, ne peuvent obtenir une meilleure reconnaissance et avoir accès à des programmes de subvention en patrimoine pour faire progresser leur carrière ? Nul n'est prophète en son pays dit l'adage ! Mais au-delà de cela, on constate que seul un succès hors du Québec semble ébranler les «structures du temple », si l'on se fie à l'expérience de la Bottine Souriante. Et encore, cela n'a pas permis d'ouvrir des portes aux autres groupes ou individus également porteurs de l'héritage culturel populaire des Québécois !

Cet exemple touchait à la musique mais il en est de même pour d'autres pratiques culturelles banalisées par leur proximité. En effet, on est souvent mauvais juge de notre propre culture ; l'exotisme semble plus attrayant, jusqu'au jour où un regard distancié vient nous faire percevoir toute la richesse de notre héritage. On pourrait cyniquement se demander s'il ne faudrait pas attendre qu'un éminent chercheur étranger nous découvre en tant que culture en péril pour réagir. Sommes-nous collectivement capables de nous doter de moyens d'intervention pour préserver, protéger et mettre en valeur notre spécificité culturelle grâce aux artistes et artisans et aux organismes qui œuvrent depuis des années en ce sens, avec des budgets plus souvent qu'autrement insuffisants.

6. État de la situation du patrimoine vivant au ministère de la Culture et des Communications

Si on reconnaît que la notion de patrimoine vivant a grandement évolué et est reconnue au sein d'organismes locaux, nationaux et internationaux, on ne peut pas dire qu'il en va de même au ministère de la Culture et des Communications. Bien entendu, le ministère reconnaît ce secteur d'activité ainsi que les organismes qui y travaillent ; cependant les politiques pour favoriser l'émergence de ce secteur du patrimoine devraient être améliorées.

En fait, on peut se demander si le problème de fond en ce qui touche le patrimoine vivant, et le patrimoine en général, ne se situe pas au niveau de la perception de la notion de culture au sein même du ministère. En effet, la conception de la culture au ministère de la Culture et des Communications du Québec tend à devenir de plus en plus celle de l'industrie culturelle. Au fil des ans, les modifications de l'organigramme du ministère ont progressivement évacué la notion d'arts traditionnels et de patrimoine, au profit de celle des arts. Les enveloppes budgétaires attribuées au patrimoine en général, ainsi que la réduction du nombre de professionnels attachés à ce secteur d'activités semble témoigner, du moins de l'extérieur, d'un lent désengagement, voire d'un désintéressement, envers la culture populaire et traditionnelle.

Nous sommes loin des sommes investies dans de grands projets d'inventaire national, comme le macro-inventaire, bien que nous soyons conscients qu'une entreprise d'une telle envergure n'est sans doute plus prioritaire dans le contexte économique actuel.

Nous pouvons toutefois nous interroger sur cette tendance de ne reconnaître comme valable que la Culture, avec un grand C, au détriment de la culture traditionnelle. Le processus de démocratisation de la culture entrepris par le ministère est, en soi, une très belle initiative. Il est en effet fort louable de vouloir rendre accessible au plus grand nombre possible de citoyens des produits et équipements culturels de qualité. Toutefois nous tenons à souligner l'effet pervers de cette pratique qui consiste à le faire au détriment même des pratiques culturelles de ces mêmes gens. Ne faudrait-il pas également tenir compte de la culture du peuple et reconnaître les pratiques des gens, ce que font les intervenants en patrimoine vivant qui situent leur action au niveau des pratiques culturelles, sur le terrain. De ce point de vue, on peut alors parler de démocratie culturelle. Le ministère devrait tendre à atteindre un juste équilibre entre ces deux visions de la pratique culturelle des Québécois. Il n'est pas là que pour rendre accessible la culture aux gens, mais également pour encourager, reconnaître et mettre en valeur la culture telle qu'elle est vécue.

3.1 La marginalisation du patrimoine vivant au sein du ministère de la Culture et des Communications

Le problème que connaît le domaine du patrimoine vivant au ministère de la Culture et des Communications est principalement causé par le fait de se retrouver toujours en marge des programmes existants ce qui occasionne, par le fait même, un sous-

financement. Le secteur du patrimoine vivant est en effet souvent perçu comme marginal par rapport aux secteurs déjà reconnus au ministère, le patrimoine et les arts, dont il fait pourtant explicitement partie intégrante.

En fait, le patrimoine vivant est une partie de ces secteurs et tous ces secteurs à la fois, tout dépendant de l'angle et de l'objet que l'on observe. Dans sa définition la plus large, le patrimoine vivant inclut des objets patrimoniaux, des pratiques culturelles, des rituels, des répertoires, des mots pour le dire, des gestes pour le faire, mais surtout, et avant tout, des gens pour le faire et le transmettre⁴. Il fait partie du domaine du patrimoine au sens large mais également des arts vivants, de l'industrie du disque et du spectacle, des secteurs des communications et de l'éducation. Le problème d'identité du patrimoine vivant réside dans le fait qu'il est intégré à tous ces secteurs et aucun de ces secteurs en particulier, du moins dans leur définition actuelle au sein du ministère.

3.1.1 Le patrimoine vivant relève du *patrimoine et de la muséologie*

Le patrimoine vivant, c'est du **patrimoine** en général, puisque ce sont des artisans et leurs savoir-faire qui sont à l'origine de l'érection et de la restauration de plusieurs éléments de notre patrimoine bâti. Ce sont aussi des artisans qui sculptent de magnifiques pièces ornementales, qui tressent des raquettes, qui filent et cardent la laine et créent des artefacts d'une rare beauté. Ce sont également des artistes qui puisent à même le riche répertoire de chansons, de musique, de contes, de danses traditionnels et qui donnent vie à ces éléments à chaque fois qu'ils les interprètent.

Toutefois, le secteur du patrimoine, tel que définit par le ministère, réfère davantage aux facettes du patrimoine bâti, de l'architecture, des artefacts de nos musées⁵. Le secteur du patrimoine vivant constitue en fait l'enfant pauvre du patrimoine puisqu'il ne s'insère que dans les programmes de soutien aux organismes⁶ et aux municipalités pour des projets en patrimoine.

Historiquement, on a davantage investi au Québec dans le patrimoine matériel qui requiert effectivement l'appui du ministère afin de sauvegarder et de restaurer ces biens que l'on pourrait qualifier de tridimensionnels. Il importe toutefois de ne pas oublier tout un volet du patrimoine, que le ministère qualifie d'immatériel, d'intangible et qui est implicite par rapport au patrimoine matériel puisque ce sont des artisans qui ont été à l'origine de son développement et qui, encore de nos jours, voient à sa restauration. La disparition de ces artisans, de leurs savoirs et leurs savoir-faire serait une perte immense pour notre culture.

⁴ Voir annexe 3 : Les secteurs du patrimoine vivant

⁵ Avec les programmes de soutien à la restauration des biens culturels, la restauration du patrimoine religieux, l'intervention auprès des musées, le traitement et la mise en valeurs des archives.

⁶ Dont les enveloppes budgétaires ont été nulles lors des deux dernières années.

Un autre aspect à ne pas oublier, c'est le fait que le patrimoine matériel, aussi riche soit-il, a besoin d'une âme pour témoigner de toute sa richesse. Prenons comme exemple la Place Royale à Québec. Nous ne viendrons pas ici discourir du bien fondé des choix administratifs qui ont fait de cet emplacement un site reconstitué de toutes pièces pour illustrer le Québec du régime français, toutefois nous constatons que la Place Royale prend une toute autre allure lorsqu'elle est animée par des artistes et des artisans qui lui redonnent vie, des gens qui témoignent du transfert des savoirs de génération en génération et ce, jusqu'à nos jours. La Place Royale sans ces hommes et ces femmes, c'est une belle carte postale, sans plus. Sa symbolique se retrouve à travers les animations qui y sont faites par des événements organisés, entre autres, par les *Fêtes de la Nouvelle France*, par le *Centre de valorisation du patrimoine vivant*, par l'*atelier du patrimoine vivant* et par le *Musée de la Civilisation*. D'y montrer les produits de chez-nous par l'intermédiaire de ses artisans donne une toute autre dimension à la Place Royale, une quatrième dimension oserions-nous dire !

Le patrimoine vivant nous présente donc un tout autre point de vue de la culture patrimoniale. Il se module dans la société et son mode de conservation se fait différemment du patrimoine matériel, de façon vivante, interactive, entre témoins privilégiés de son évolution. Sa finalité est également différente. Il s'agit ici de la transmission des savoirs, un mode de conservation vivant ! Il est vital de favoriser cette transmission car lorsqu'il n'y aura plus de relais intergénérationnels, ce sera tout un pan de notre culture qui tombera dans l'oubli.

3.1.2 Le patrimoine vivant et l'industrie du disque, des arts de la scène et de la communication

De limiter le patrimoine vivant à la seule sphère du patrimoine serait toutefois très réducteur des activités de ses porteurs de traditions. En effet, la diversité des activités des artistes et des artisans traditionnels oblige ces derniers à avoir recours à des programmes qui sont en dehors du créneau patrimonial. Pensons ici à l'industrie du disque et aux arts de la scène dont les programmes sont difficilement accessibles aux artistes traditionnels. Pensons également aux artistes et artisans traditionnels qui s'inscrivent dans le cadre des rencontres culture-éducation mis de l'avant par le ministère de la Culture et des Communications avec le programme *Les artistes à l'école*. Leur bagage de connaissances est tout à fait pertinent et répond à certains objectifs pédagogiques du premier cycle. Leur intervention est toutefois très ponctuelle et il serait à souhaiter que les programmes éducatifs québécois insèrent davantage de contenu à caractère ethnologique dès le primaire afin de transmettre cet héritage culturel aux générations à venir.

3.1.3 Le patrimoine vivant, le tourisme et la culture

Neuf cents manifestations culturelles sont organisées chaque année par des organismes œuvrant en matière de patrimoine vivant, du *Carrefour mondial de l'accordéon* à Montmagny, au *Festival international des arts traditionnels de Québec*, en passant par les *Grandes gueules* de Trois-Pistoles, *Mémoire et Racines* de Lanaudière et la *Grande*

Rencontre de Montréal. D'ailleurs le ministère de la Culture et des Communications s'implique dans quelques-unes de ces festivités⁷.

Comme on peut le lire sur le site internet du ministère de la Culture et des Communications,

« Au Québec, tout comme dans la majorité des pays industrialisés, l'intérêt pour le développement d'un tourisme axé sur la découverte culturelle s'accroît. Tant les instances gouvernementales que les milieux culturels ou d'affaires y voient l'occasion de développer de nouveaux marchés en misant sur l'affirmation de l'identité et de la spécificité québécoises ».

Nos artisans, et ici principalement nos artistes traditionnels, véhiculent toute une facette de notre héritage culturel et le font valoir lors de ces événements qui ont une très grande visibilité hors Québec.

Nous pensons par ailleurs que le gouvernement du Québec ne mise pas suffisamment sur ce créneau du tourisme culturel. La campagne publicitaire des provinces maritimes, dans le domaine touristique, met l'accent sur la tradition en y présentant, entre autres, des pêcheurs sur un fond musical aux sonorités traditionnelles. De ce fait, ils reconnaissent l'importance de ce patrimoine et le mettent en valeur fièrement comme une richesse à découvrir. Le ministère de la Culture et des Communications devrait travailler de pair avec le ministère du tourisme pour élaborer des campagnes publicitaires témoignant de notre héritage culturel afin de rejoindre une clientèle intéressée par le tourisme culturel.

3.2 Un problème d'identité

Le patrimoine vivant, par sa diversification, se trouve donc au cœur même des intérêts du ministère de la Culture et des Communications, puisque l'on constate qu'il s'insère dans plusieurs volets des programmes existants, sans s'inscrire dans un secteur distinct et sans bénéficier d'enveloppes protégées, ce qui serait sans doute la formule la plus favorable au développement de ce champ des pratiques culturelles.

Nous proposons donc **que le ministère crée un nouveau secteur administratif avec des enveloppes protégées pour le patrimoine vivant.**

Nous proposons également la **reconnaissance du Conseil québécois du patrimoine vivant en tant qu'organisme aviseur avec lequel le ministère de la Culture et des Communications élaborera une entente cadre tout comme dans le cas du Conseil des métiers d'arts.**

⁷ Voir annexe 4.

7. Orientations proposées par le Conseil québécois du patrimoine vivant

Voici quelques pistes de travail proposées par le Conseil québécois du patrimoine vivant, de concert avec ses membres. L'expérience du Smithsonian Institute à Washington nous a grandement inspirés puisqu'elle fait l'envie de plusieurs intervenants québécois dans le domaine du patrimoine vivant⁸. C'est pourquoi **le Conseil québécois du patrimoine vivant se propose pour travailler de concert avec le ministère de la Culture et des Communications afin de développer pour le Québec un concept de mise en valeur du patrimoine vivant selon le modèle du Smithsonian Institute**. D'ailleurs plusieurs éléments de cet éventuel concept seront repris plus loin dans le texte afin d'en illustrer l'application possible et concrète.

7.1. Au niveau du financement : l'accessibilité aux programmes et le soutien aux organismes en patrimoine vivant

Un autre constat se profile très nettement. Les programmes de subventions dans lesquels pourraient s'inscrire les artistes et artisans traditionnels leur sont difficilement accessibles en raison du caractère formel et des critères de sélection qui les disqualifient trop souvent. En ce sens, nous considérons qu'il serait plus à propos de **mettre en place des programmes de mise en valeur des pratiques traditionnelles, avec des enveloppes protégées, et que le Conseil québécois du patrimoine vivant agisse en partenariat avec le gouvernement afin que des membres du milieu du patrimoine vivant siègent aux différentes tables de subventions pour juger les demandes de leurs pairs**.

De plus, le ministère de la Culture et des Communications devra soutenir les organismes et les événements en matière de patrimoine vivant en augmentant leurs subventions de fonctionnement⁹ qui sont souvent en deçà des budgets attribués dans d'autres secteurs culturels.

Que les organismes et individus œuvrant dans le domaine du patrimoine vivant puissent disposer de plus grandes ressources financières, notamment dans le cas des arts de la scène et dans l'industrie du disque. Dans ce but, qu'une enveloppe budgétaire spéciale soit prévue pour ce domaine spécifique et qu'une entente cadre soit établie avec le Conseil québécois du patrimoine vivant, selon le modèle du Smithsonian Institute.

5. Pour une reconnaissance du patrimoine vivant : des interventions aux trois stades de la tradition

⁸ Le Smithsonian Institute identifie, reconnaît, soutien financièrement, développe des méthodologies de mise en valeur des porteurs de traditions des différents États américains.

⁹ Budgets de fonctionnement ou d'événements culturels.

Pour préciser le mode d'intervention à mettre en place dans le domaine du patrimoine vivant, il importe de bien comprendre l'évolution des pratiques culturelles à travers les trois phases de leur existence et d'identifier les actions à entreprendre¹⁰ à chacune de ces phases.

5.1 Les pratiques culturelles en contexte

« Quand nous parlons de patrimoine vivant, il s'agit de pratiques culturelles actives, dynamiques, inscrites dans la vie quotidienne d'une communauté culturelle qui s'y reconnaît. Ces traditions sont mises en œuvre par des artistes et des artisans qui, individuellement ou en groupe, sont reconnus comme porteurs des savoirs qui constituent la culture traditionnelle de leur communauté.

Grâce à ces porteurs de tradition, vivent les pratiques culturelles qui expriment les modèles et les valeurs du groupe. Ces acteurs-témoins, témoins actifs, sont dépositaires de pratiques transmises de génération en génération sans interruption dans le temps, pratiques toujours actuelles, qui animent la vie de la communauté dont elles atteignent la majorité des membres. Nous sommes ici en présence d'un premier état des pratiques culturelles traditionnelles. C'est celui de la vie quotidienne d'une communauté où ces pratiques sont d'une certaine façon enfouies jusqu'à ce qu'un regard de l'extérieur, ou un regard "distancié" de l'intérieur, les découvre. » (Jean Du Berger)

Bien qu'à première vue ces comportements culturels semblent aller de soi et ne commandent pas d'intérêt particulier, l'histoire nous enseigne qu'il devrait en être tout autrement. La mémoire collective est, elle aussi, une faculté qui oublie !

À ce premier stade des pratiques culturelles en contexte, l'urgence se situe au niveau de l'**identification**, tant au niveau des pratiques culturelles que des porteurs de tradition. Il faut avant tout **connaître pour reconnaître** ! Il faut donc identifier les usages représentatifs de notre culture, répertorier les gens qui possèdent ces savoirs et savoir-faire et faciliter le relais de ces pratiques en mettant en place des mécanismes de transmission.

¹⁰ Vous trouverez en annexe II les recommandations de politiques concernant la sauvegarde et la mise en valeur telles qu'énoncées par l'Unesco et l'American Folklife Center. Nous ne retiendrons dans le cadre de ce Mémoire que celles qui nous semblent plus à propos dans le contexte québécois actuel.

Quelle tristesse en effet de constater qu'un feu de forge s'est éteint à tout jamais faute de relève suite à la mort de monsieur Pressé, forgeron, qui lui donnait vie à Leclercville, ou de ne plus entendre le répertoire original de chansons de madame Marie-Rose Cloutier de la Beauce. **C'est pourquoi il importe de mettre en place des mécanismes d'identification et de transmission des pratiques culturelles traditionnelles.**

5.1.1 Soutien à la transmission des savoirs

Afin d'éviter cette disparition des pratiques culturelles il faut favoriser la transmission de celles-ci dans notre société. Pour ce faire, nous recommandons de mettre en place un système pour **permettre le transfert des connaissances sous la forme d'un compagnonnage. Ainsi la personne identifiée comme étant un porteur de tradition reconnu par sa communauté pourrait recevoir une bourse pour former un apprenti qui pourrait perpétuer le savoir de son maître, évitant ainsi de voir des savoirs et des savoir-faire tomber dans l'oubli faute de porteur de tradition.**

Le soutien à la transmission des savoirs pourrait également s'inspirer du programme *Soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre culturelle* et être adapté en tenant compte du fait que les pratiques culturelles traditionnelles ne s'exercent pas toujours dans des conditions similaires.

Des organismes tels le Conseil québécois du Patrimoine vivant pourraient mettre en rapport les apprentis et les artisans, selon leurs champs d'expertise spécifiques.

7.1.1. Identification des porteurs de tradition

La réalisation de ce parrainage d'apprenti et de maître dans un domaine donné doit se faire à partir d'un minimum d'informations sur les ressources humaines locales, régionales et même nationales en matière de patrimoine vivant. Le Conseil québécois du patrimoine vivant a conçu un projet d'inventaire national des porteurs de tradition en matière de patrimoine vivant. Une telle entreprise permettra de **répertorier pour ensuite mettre en valeur des artistes et des artisans traditionnels.**

5.1.3 Reconnaissance des porteurs de tradition

De plus, on devrait mettre en place un programme de **reconnaissance des porteurs de tradition : en s'inspirant du modèle japonais qui reconnaît des artistes ou des artisans exceptionnels comme étant des "trésors nationaux" ; et en élargissant les catégories des Prix du Québec dans le domaine culturel et en y intégrant une catégorie porteurs de tradition.**

Ces témoins de la tradition pourraient disposer de bourses, comme le propose le American Folklife Center ainsi que l'Unesco.¹¹

5.1.4 Identification des pratiques traditionnelles perçues comme objets de valeur

Nous devrions collectivement identifier les pratiques culturelles qui représentent une valeur identitaire pour nous Québécois, comme le suggère la politique de l'Unesco et du American Folklife Center. Ce faisant, nous **pourrions identifier des savoirs et des savoir-faire que nous jugeons représentatifs de notre culture et les mettre en valeur par le film, la vidéo, des ouvrages documentaires, des expositions et des représentations.**

Ces pratiques seraient alors reconnues comme étant un héritage culturel collectif transmis par nos ancêtres mais qui se perpétue toujours à travers certains de nos contemporains qui sont de véritables porteurs de traditions.

5.2 Les pratiques culturelles : objet de collecte

« Les transformations socio-culturelles provoquées par les changements de contextes font progressivement perdre l'efficacité symbolico-pragmatique de ces pratiques qui seront investies d'une efficacité symbolique et esthétique. La communauté culturelle elle-même, ou une instance extérieure, prend alors conscience des valeurs que représentent certaines de ces pratiques ainsi que ceux qui en sont les maîtres. Une démarche d'ordre ethnographique entreprend alors la collecte de ces pratiques en vue de les conserver sous forme de traces dans des archives, de les étudier en tant qu'objets culturels et d'en communiquer les éléments les plus caractéristiques. Il s'agit du second état de la culture traditionnelle, hors de son contexte d'origine. » (Jean Du Berger)

Une immense tâche de collectage de ces savoirs traditionnels a déjà été entreprise grâce à différentes initiatives individuelles (par des amateurs et des organismes en patrimoine vivant) et institutionnelles (par exemple les Archives de folklore de l'université Laval et le Musée canadien des Civilisations). Même si cette étape de la collecte n'est jamais terminée en soi, nous considérons qu'il serait primordial de rendre davantage accessibles ces collections en cette ère des moyens de communications. En effet, ces collections, d'une richesse infinie, sont trop méconnues et accessibles qu'à quelques rares initiés dans le domaine. De les rendre accessibles serait déjà un grand pas en soi.

¹¹ Voir annexe 3.

Pour changer cet état de fait, nous demandons **que le programme Autoroute de l'information soit prolongé et qu'il puisse mettre l'accent sur l'accessibilité de collections publiques et privées en matière de patrimoine vivant.** En ce sens, la collection des Archives de folklore de l'université Laval devrait pouvoir être accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs, grâce aux techniques modernes de diffusion.

De plus, **il serait pertinent d'effectuer un inventaire des fonds d'archives publiques et privées qui possèdent des informations en matière de patrimoine vivant et ce, afin d'en faciliter, l'accessibilité et la diffusion.**

5.3 Réappropriation des pratiques culturelles

« Les pratiques culturelles traditionnelles sont en un dernier temps objet d'un développement politique et culturel qui se prolongera dans une commercialisation touristique ainsi que dans l'organisation de fêtes et de spectacles. Elles seront enfin intégrées à l'enseignement et à des pratiques culturelles savantes comme la littérature et l'art savant. À ce niveau, par une opération de transmutation de codes, les pratiques culturelles deviennent un tout autre objet culturel. L'établissement de politiques et la création d'organismes pour conserver et préserver certaines de ces pratiques culturelles traditionnelles constitue la dernière phase du cycle de vie des pratiques culturelles traditionnelles. » (Jean Du Berger)

5.3.1 Des lieux pour transmettre

Bien qu'en soi le patrimoine vivant s'enracine dans le quotidien des porteurs de traditions, il importe de se doter de lieux pour le faire passer du niveau quotidien à une plus grande accessibilité, dans un but d'animation, d'éducation et de diffusion.

En ce sens, diverses hypothèses ont déjà été proposées par le Conseil québécois du patrimoine vivant :

Que le Musée des Arts et traditions populaires de Trois-Rivières présente des événements à caractère traditionnel : spectacles, animation, programmation. Tout en poursuivant la collecte et la conservation d'artefacts, le Musée des arts et traditions populaires pourrait jouer le rôle d'un Musée de la Parole, du Geste et de la Mémoire de la civilisation québécoise.

Un réseau d'ateliers du patrimoine pourrait également voir le jour sur l'ensemble du territoire québécois, par les organismes déjà en place dans chaque région. Cette infrastructure plus légère permettrait de voir des artisans et artisanes à l'œuvre. Il donnerait éventuellement le goût à certains visiteurs de suivre des cours portant sur les

savoirs et savoir-faire de ces artisans, ce qui pourrait être offert sur place, ainsi que la vente de produits et œuvres de ces artisans et artisanes.

Le ministère de la Culture et des Communications devrait **consolider la situation des festivals traditionnels existants et envisager, à moyen terme, la création d'un festival national d'arts et de traditions populaires.**

6. Implication de l'État dans le domaine du patrimoine vivant

6.1 Pour un développement de l'emploi culturel au niveau local et régional

Sachant que le gouvernement provincial a pris un virage important et que les enveloppes budgétaires sont maintenant en majeure partie transférées aux instances locales et régionales, nous pensons que le **ministère de la Culture et des Communications devrait imposer une enveloppe réservée au patrimoine en général, et au patrimoine vivant en particulier, dans les enveloppes budgétaires qui sont transférées aux Municipalités régionales de comté et aux Centres locaux de développement qui sont devenus, en fait, la nouvelle instance avec laquelle les organismes de terrain doivent transiger au niveau régional.**

On pourrait également évaluer la possibilité d'aider les Municipalités régionales de comté (MRC) à développer des outils pour conserver et mettre en valeur l'héritage des pratiques culturelles traditionnelles de leur milieu, afin de témoigner de la spécificité des régions d'appartenance. Ce travail pourrait être fait en partenariat avec les intervenants des milieux régionaux et pourrait constituer en l'identification, l'inventaire, la mise en valeur des porteurs de tradition et des pratiques culturelles de leur territoire (témoignages oraux, collecte d'artefacts, ateliers du patrimoine où des artistes et artisans font des démonstrations, etc.). Ceci pourrait être fait dans le cadre des projets d'économie sociale qui reconnaissent la culture comme étant un élément dynamique du développement.

Il faudrait également inclure la notion de patrimoine vivant dans le programme *villes et villages d'art et de patrimoine*, et prolonger ce programme qui est très pertinent pour le développement culturel régional.

7.2. Des programmes nationaux de mise en valeur du patrimoine vivant

En ces années de régionalisation des enveloppes budgétaires, nous jugeons important que les divers ministères conservent certains programmes de financement dans un souci de mener à bien des projets d'envergure nationale, et le ministère de la Culture et des Communications ne fait pas exception. Il y a un risque à régionaliser toutes les décisions en matière de patrimoine puisque la vision d'ensemble n'y est plus.

C'est pourquoi nous jugeons important que le **ministère de la Culture et des Communications conserve des programmes à portée nationale et qu'il consacre plus de fonds dans le secteur du patrimoine et des arts traditionnels qui fait**

présentement office d'enfant pauvre dans l'ensemble du budget du ministère de la Culture et des Communications. Que ces sommes équivalent à celles attribuées à d'autres secteurs culturels.

Qu'à travers ce processus de rééquilibrage des sommes actuellement consacrées au patrimoine, le gouvernement attribue au patrimoine vivant une proportion plus équitable des sommes actuellement dévolues à l'ensemble du patrimoine, démontrant ainsi sa volonté de favoriser davantage le développement des collectivités, par la promotion et le soutien du patrimoine vivant.

Afin d'administrer ces fonds et les programmes de recherche et de mise en valeur qui en découlent, il importe que le ministère de la Culture et des Communications mette en place des professionnels pour travailler dans ce secteur spécifique.

6.3 Une loi plus englobante

Il importe de légiférer en matière de patrimoine vivant afin de s'assurer de la sauvegarde et de la mise en valeur de celui-ci et ce, afin de le donner en héritage aux générations futures.

Pour ce faire, nous jugeons important **que le ministère de la Culture et des Communications révise la loi sur les biens culturels et en élargisse les sphères d'intervention à tout le patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel.** Ce faisant, on pourrait mettre l'accent sur des pratiques culturelles en péril et assurer leur pérennité.

Que la *Commission des biens culturels* ait un mandat plus élargi avec un représentant du patrimoine vivant qui siège à la commission.

6.4 Interventions du ministère de la Culture et des Communications pour une revalorisation de la culture traditionnelle québécoise

Le Conseil québécois du patrimoine vivant avait déjà signifié son appui face aux orientations proposées dans le mémoire du ministère de la Culture et des Communications du Québec déposé lors de la Commission des États généraux sur l'éducation tenus à l'occasion des Assises nationales en 1996 ¹². Nous pensons que le ministère de la Culture et des Communications devrait travailler de pair avec d'autres ministères dans certains dossiers.

¹² Soit a) inscrire la dimension culturelle au cœur de la mission générale du système scolaire b) favoriser un recours accru de l'école aux ressources culturelles c) permettre à l'école de développer l'accès des élèves aux nouvelles technologies de l'information d) établir un partenariat plus étroit entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications e) associer les milieux culturels à la définition des consensus qui se dégageront des États généraux de l'éducation.

Ainsi, nous recommandons une **plus grande synergie entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation afin d'élaborer une stratégie qui viserait l'initiation des jeunes et des moins jeunes à la culture traditionnelle québécoise et à ses composantes par le biais de divers programmes éducatifs.**

7.2.1. La clientèle scolaire et préscolaire

Nous le savons tous, les tout-petits adorent le rythme et les histoires. Le patrimoine québécois regorge de matériel pertinent pour développer les aptitudes motrices et psychomotrices des tout-petits. Toutefois ce matériel est trop souvent sous-utilisé ou mal connu. **Il faudrait développer du matériel pédagogique et faire appel au potentiel éducatif que représente le patrimoine vivant québécois, pensons à la danse, à la musique traditionnelle, au conte, aux légendes. À cette fin, un cours de formation continue en ce domaine pourrait être élaboré pour former le personnel en charge des centres de la petite enfance.**

De plus, on pourrait favoriser la production d'outils pédagogiques destinés aux clientèles préscolaire et scolaire¹³.

7.2.2. L'enseignement de l'ethnologie

Il faudrait évaluer la possibilité d'enseigner aux élèves des **notions d'ethnologie du Québec qui seraient insérées dans le cadre des programmes d'enseignement et ce, tant au primaire qu'au secondaire.** Pour ce faire, il faudrait élaborer un enseignement de l'histoire qui ne se limiterait pas à l'histoire des grands événements ou des grands personnages, mais qui inclurait la présentation de ce qu'est la culture traditionnelle et populaire, dans son évolution depuis la venue des premières nations jusqu'à l'époque actuelle. Ces enseignements pourraient soit être offerts par des diplômés en ethnologie sur une base contractuelle ou par des enseignants déjà en place ayant reçu une formation ad hoc dans ce domaine.

Au niveau de la formation collégiale, le Conseil québécois du patrimoine vivant recommande que l'on intègre un cours traitant exclusivement de patrimoine vivant qui s'adresserait à l'ensemble des étudiants. Cela permettrait, outre le fait de transmettre des éléments de notre histoire populaire collective, de donner des éléments d'information à nos futurs enseignant(e)s, technicien(ne)s en garderie, historiens, ethnologues, etc.

¹³ De très belles productions voient le jour via des initiatives privées telles *Le Bal des animaux* du Centre d'initiation au patrimoine – La Grande Ferme de Saint-Joachim ou *Danse, mon coeur danse*, dernier produit de la trilogie de danses et chansons du Québec pour les enfants adapté et réalisé par France Bourque-Moreau, enseignante et consultante en danse folklorique.

Conclusion

Il ne s'agit plus tellement de conserver passivement des traces de pratiques du passé mais de communiquer et de partager des valeurs culturelles présentes. Nous ne pouvons plus accepter ces jugements péremptaires sur une sauvegarde maladroite de vieilleries où des esprits inquiets et troublés par la modernité voudraient trouver refuge. Il s'agit de culture, de culture vivante, de culture actuelle. Il s'agit de reconnaître ces cultures qui vivent au cœur des groupes et des communautés d'appartenance en des temps où elles retrouvent toute leur valeur et leur sens.

Le patrimoine vivant fait profondément partie de l'homme d'ici, depuis toujours. Culture de la vie quotidienne, pratiques des communautés culturelles. À l'heure où le Québec continue d'être une terre d'accueil et qu'il est le lieu où des cultures diverses se côtoient, il faut que nous construisions des ponts qui permettront la rencontre interculturelle entre les communautés. La connaissance de soi est essentielle; la connaissance de l'autre est actuellement vitale. Et nous croyons que l'attention aux valeurs véhiculées par les patrimoines permettra d'approfondir cette reconnaissance réciproque dans des rapports de complémentarité.

Le patrimoine vivant, c'est également une incroyable carte de visite pour le Québec. Il nous permet d'illustrer, de montrer fièrement notre culture qui est un heureux mariage entre les us et coutumes de ses origines française, britannique et irlandaise, pour ne nommer que celles-là.

Vaste est la culture. Une politique éclairée doit viser à la comprendre dans sa totalité. Le projet culturel collectif des Québécois et des Québécoises n'en sera que plus riche et son patrimoine plus vivant !